

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 44

N°036

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUILLET 2020

L'AN deux mille vingt, le 20 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le
, s'est réuni en Mairie à sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, ALLAIN Philippe, BAZIZ Yasmina, BIDAL Damien, DANDRIEUX Dominique , DAUVERGNE Véronique, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, GRANVORKA Princesse, HADJI-GAVRIL Michel, LEGENDRE Jerome, LENZI Ling, LESERRE Jose, LOE Patricia, MARTIN Samuel, REMY Marie-pascale, SACK Pierre, SACKHO Kourtoum, MESSEZ Marie-francoise , Adjoints au Maire

ANQUETIL Marie Amelie, BELAIR Katalyne, CHARTIER Lewis, CHIKHDENE Zayen, COHEN-HADRIA Yonel, DA SILVA Solene, DAGUET Anthony, DESCAMPS Christiane, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, FAUCHEUX Gilbert, GILLY Jean Paul, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, GRYNBERG DIAZ Sandrine, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, KARMAN Jean jacques, KARROUMI Sofienne, LE ROY Franck, NAULEAU Pierre yves, NEDELEC Soizig, OZHAN Mizgin, SCHROEDER Cédric, VACHER Annie, YAOU Fatima, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege.

Excusés :

Représentés par :

Madame Zakia BOUZIDI	Madame Karine FRANCLET
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Monsieur Thierry AUGY	Monsieur Pierre SACK
Monsieur Miguel MONTEIRO	Madame Ling LENZI
Monsieur Zishan BUTT	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Madame Meriem DERKAOUI	Monsieur Anthony DAGUET
Madame Safia BOUCHA	Monsieur Jean jacques KARMAN

Secrétaire de séance : Sack Pierre

Direction Générale Adjointe Développement/ Direction Action
Sanitaire Social Habitat Logement/

OBJET : Avenant n° 1 à la Convention de gestion urbaine de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville d'Aubervilliers 2017-2020

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1388 bis ;

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu l'annexe au Contrat de ville de Plaine Commune du 17 janvier 2017 portant cadre intercommunal des chartes de gestion urbaine de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et conditions de mise en œuvre des conventions d'utilisation de l'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties ;

Vu la convention de gestion urbaine de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville d'Aubervilliers 2017-2020 ;

Considérant l'intérêt de la définition et de la mise en œuvre d'actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie des habitants du parc social dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

Considérant que l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties de 30% pour les bailleurs dont les logements sont situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville est conditionné à la signature d'une charte de gestion urbaine de proximité ;

Considérant l'intérêt que l'entreprise Sociale pour l'Habitat BATIGERE en Ile-de-France intègre le dispositif prévu par la convention de gestion urbaine de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville d'Aubervilliers 2017-2020 ;

Adoption à l'unanimité par 51 pour

DELIBERE :

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de gestion urbaine de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville d'Aubervilliers 2017-2020.

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer le dit avenant.

La Maire,



Karine FRANCKET

